Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_028-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ
TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

FINANCES

DCC26-028

OBJET : DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) 2026 : MONTANT ET REPARTITION PAR COMMUNE

Monsieur Christian SORIEUX, Vice-président en charge des Sports et des Finances, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DES PRINCIPES DE LA DSC

La dotation de solidarité communautaire (DSC) se fonde sur 2 principes :

1. Maintien du montant versé à chaque commune en 2009 (**part forfaitaire historique**) afin de garantir les équilibres budgétaires communaux acquis grâce à la péréquation mise en œuvre au cours des 16 années passées ;

2. Et création d'une enveloppe supplémentaire de DSC (**nouvelle part péréquatrice et de solidarité**) répartie :

   - Prioritairement en fonction des critères (source recensement fiches individuelles DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de l'année n-1) :
     - De l'insuffisance du **potentiel financier** par habitant de la commune au regard du potentiel financier communal moyen par habitant sur le territoire, pour **30 %** ;
     - Du poids de la **population** DGF de chaque commune au sein de la population DGF totale des communes membres, pour **20 %**.

   - Mais aussi, en fonction de critères de charges et de ressources (source recensement fiches individuelles DGF de l'année n-1 et montant bases CFE de l'année n) :
     - De la **part du nombre d'enfants de 3 à 16 ans** dans le total des enfants de 3 à 16 ans sur la communauté, pour **5 %** ;
     - De la part de la longueur de **voirie** classée dans le domaine public communal dans le total de la voirie existant sur le territoire communautaire, pour **5 % ;**
     - De l'écart du **coefficient de mobilisation fiscale** pondéré par la population DGF communale (Effort fiscal commune / potentiel 3 taxes de la commune) au coefficient communal pondéré moyen de la communauté, pour **20 %** ;
     - De l'écart du **revenu** par habitant de la commune au revenu moyen par habitant sur la communauté, pour **10 %** ;

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_028-DE

- Et en fonction d'un critère de dynamisme économique : Croissance des **bases de la cotisation foncière des entreprises (CFE)** relativement à l'année de référence 2010, pour **10 %**. La croissance des bases exonérées du foncier industriel est dorénavant gelée pour l'établissement de la croissance.

2. MONTANT GLOBAL ET REPARTITION PAR COMMUNE

Le montant global pour **2026** est de **1 073 307€ (1 062 680€ en 2025, +1%, soit +10 627€ en 2026).** Le montant revenant à chaque commune figure ci-dessous :

COMMUNES	ENVELOPPE 1 (part historique)	ENVELOPPE 2 (part supplémentaire)	TOTAL DSC 2026	DSC €/hab (Pop Tot au 01/01/2026)
AMANLIS	40 430 €	28 093 €	**68 523 €**	37,32 €/hab
ARBRISSEL	16 014 €	4 076 €	**20 090 €**	72,27 €/hab
BOISTRUDAN	32 725 €	11 601 €	**44 326 €**	59,58 €/hab
BRIE	32 976 €	18 795 €	**51 771 €**	49,97 €/hab
CHELUN	30 213 €	6 088 €	**36 301 €**	94,29 €/hab
COESMES	29 539 €	22 648 €	**52 187 €**	35,53 €/hab
EANCE	32 379 €	7 219 €	**39 598 €**	86,84 €/hab
ESSE	37 994 €	17 664 €	**55 658 €**	52,81 €/hab
FORGES LA FORET	30 941 €	4 115 €	**35 056 €**	126,56 €/hab
JANZE	116 977 €	137 253 €	**254 230 €**	28,67 €/hab
MARCILLE-ROBERT	29 100 €	16 717 €	**45 817 €**	44,57 €/hab
MARTIGNE-FERCHAUD	33 053 €	43 430 €	**76 483 €**	27,8 €/hab
RETIERS	72 758 €	84 799 €	**157 557 €**	33,64 €/hab
SAINTE-COLOMBE	31 205 €	5 651 €	**36 856 €**	98,02 €/hab
LE THEIL DE BRETAGNE	46 488 €	27 682 €	**74 170 €**	41,93 €/hab
THOURIE	10 967 €	13 717 €	**24 684 €**	27,19 €/hab
TOTAL	623 759 €	449 548 €	1 073 307 €	38,45 €/hab

Ceci étant exposé,

Vu les avis favorables de la Commission « Finances » du 12 février 2026 et du Bureau Communautaire du 17 février 2026,

Il vous est proposé :

- *De **fixer l'enveloppe globale** de la **dotation de solidarité communautaire (DSC) 2026 à répartir entre les communes** au vu des critères mentionnés ci-dessus à **1 073 307€ ;***
- *De décider que ce versement sera **mensuel** ;*
- *De décider que ce montant servira de base aux premiers versements 2027, jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération soit prise.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **Adoptée à l'unanimité**

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_028-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le log[illegible] 2026, s'est réuni le 3 mars 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Alexis DELSAUT, MME Jeanne LORON
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE, M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY, M Alain MALOEUVRE
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	M Julien RICHARD
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

BRIE	M Patrick ROBERT *(donne pouvoir à M Bruno PELLETIER)*
JANZE	MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M Pierric MOREL)*
	M François GOISET
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à M Laurent DIVAY)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (37 présents / 3 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/03/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

ESTIF

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/03/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance